

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 FEVRIER 2024

N° 2

Date de convocation : 22.02.2024

Date d'affichage : 05.03.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept février à dix-neuf heures quinze minutes, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Pascal CARPENTIER, Maire, assisté de Mmes et Mrs Aline GRILLE, Christophe VERNON, Jean-Marie BOIDIN, Chantal RENOUF, Annick BREITENBACH, Sarah BREITENBACH, Steve VANHEULE.

Absents excusés : Mrs Sébastien PUBLIER, Guillaume HOOGERP, Mmes Nelly DELAHAYE, Monique MERCIER.

Absentes : Mmes Nadège CAREME, Claire-Sophie ROSSIGNOL.

Pouvoir : M. Sébastien PUBLIER a donné pouvoir à M. Jean-Marie BOIDIN.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie BOIDIN.

Ordre du Jour :

- Approbation des comptes de gestion et vote des comptes administratifs 2023. Délibération.
- Choix des subventions 2024.
- Règlement des factures en attente (section investissement) avant budget : délibération.
- Travaux sur bâtiment communal.
- Comité des fêtes : nouveau bureau et projets d'animations 2024.
- Rétrocession de voiries sur la zone artisanale à la CCPN. Délibération.
- Construction d'une nouvelle unité de teillage à la Linière du Ressault : avis du conseil et délibération.

Questions diverses.

1) Consultation des comptes administratifs 2023 et approbation :

- COMMUNE :

Résultat de fonctionnement 2023 : 101 343. 57 €

Résultat antérieur reporté : 514 742.00 €. Résultat global fonctionnement : 616 085.57 €

Résultat investissements 2023 : - 188 545.47 € (pour rappel RAR – 24 000 €)

Solde global 2023 : 427 540.10 €

- ASSAINISSEMENT :

Résultat 2022 : 130 560.59 €

Mandats émis 2023 : 20 384.08 €

Titres émis 2023 : 22 855.04 €

Solde global 2023 : 133 031.55 €

- CCAS :

Résultat 2022 : 7 729.85 €

Mandats émis 2023 : 10 170.10 €

Titres émis 2023 : 5 576.00 €

Résultat global 2023 : 3 135.75 €

Le conseil municipal déclare que les écritures passées sont conformes aux comptes de gestion dressés par le receveur, pour chaque budget, approuvé à l'unanimité les comptes administratifs 2023 pour les budgets : commune, assainissement et CCAS avec 8 voix POUR, dont 1 pouvoir, (le Maire ne participant pas au vote).

2) Choix des subventions 2024 :

ORGANISMES	Subventions 2024
C.C.A.S.	8 000
ASSOCIATION SAINT MARTIN	800
COMITE DES FETES	1 200
CROIX ROUGE	150
AS DE CHŒUR	600
OBJECTIF PHOTO 27	500
LES SOULIERS CROSVILLAIS	500 + 300 (PSC1 prévention secours civique niveau 1)
AVEC LES ENFANTS	500
BTC DU PLATEAU	500
COOPERATIVE SCOLAIRE	600 + 1 000 Voyage scolaire
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300
U.V.N.	200
FOOTBALL CLUB du pays du Neubourg	200
AGIR AVEC BECQUEREL POUR LA VIE	200
LE SOUVENIR FRANCAIS	150
VIE ET ESPOIR (aide aux enfants malades)	200
IME Beaumesnil	200
TOTAL SUBVENTIONS (HORS C.C.A.S)	6 800 + 1 300 except.
<u>COTISATIONS</u>	
U.M.E.E. Union mairies et élus de l'Eure	119
AMR 27 maires ruraux	90
FONDATION DU PATRIMOINE	100
AMIS MONUMENTS ET SITES DE L'EURE	120
CAUE 27	162.30
TOTAL COTISATIONS	591.30

3) Règlement des factures en attente (section investissement) avant voter du budget 2024 :

Monsieur le Maire informe le conseil que 4 factures sont en attente de règlement sur le budget 2024, en section investissement. Elles concernent :

- Installation caméra (zone artisanale) Sté CITEOS :	6 949.20 €	Art 21758
- Note d'honoraires CMA Architecture :	4 301.59 €	Art 203
- Co-traitant Architecte Perfenco :	499.91 €	Art 203
- Procédure de reprise cimetièrre (AD VITAM) :	4 830.00 €	Art 2116

Soit un total : 16 580.70 € TTC

(A noter que ces dépenses restent dans la limite du plafond des 25% des dépenses autorisées et enregistrées en section investissement 2023).

Après délibération, le conseil autorise à l'unanimité M. Le Maire à régler ces factures et à les enregistrer en dépenses d'investissement sur le budget 2024.

4) Travaux sur bâtiment communal :

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux à réaliser sur le bâtiment communal, concernant la réfection des appuis de fenêtres et des fenêtres.

Le conseil municipal propose de demander un deuxième devis de travaux. A revoir.

5) Comité des fêtes 2024 :

Le 19 janvier 2024 a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes. Mme Séverine Guillerm, Présidente, a exprimé le souhait de se défaire de ses fonctions ainsi que tous les membres du bureau.

Par conséquent, il a été procédé à l'élection d'un nouveau bureau. Il en ressort :

Président : M. Jean-Marie BOIDIN

Trésorier : M. Christophe VERNON

Secrétaire : Mme Aline GRILLE

L'animation proposée et à venir sera « la fête des voisins » le 31 mai 2024.

6) Rétrocession de voiries sur la ZA à la CCPN :

M. Le Maire informe le conseil que la Communauté de Communes a demandé la rétrocession de 2 voiries situées sur la ZA : rue Jean Petit et rue de la Forge. Elles répondent aux critères de voirie de la CCPN, et correspondent à l'échéancier de rétrocession des voies à la CCPN.

Le conseil reste dans l'attente d'une proposition de délibération, par la CCPN. A suivre...

7) Construction d'une nouvelle unité de teillage à la Linière du Ressault au Neubourg.

Monsieur le Maire présente au conseil, le projet des travaux d'extension de la linière du Ressault, située sur la commune du Neubourg. La commune de Crosville la Vieille est consultée car elle est située dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet. Pour information, le dossier de consultation sera à la disposition du public à partir du lundi 11 mars à 9h au lundi 8 avril 2024 à 17h30.

Après consultation et délibération, le conseil municipal émet un avis FAVORABLE sur ce projet, à l'unanimité.

Questions diverses :

Proposition d'un administré pour la mise en place d'une mutuelle communale :

Après échanges et réflexion, le conseil municipal rejette à l'unanimité cette proposition.

SERPEN :

Suite à l'Assemblée Générale du SERPEN et à l'émission des nouveaux tarifs, qu'ils soient au niveau de l'abonnement et du m³ d'eau consommée et suite à la présentation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire) sans consultation au préalable, qui représente une augmentation de 65% environ, le conseil manifeste son mécontentement et charge le Maire d'en informer le SERPEN dans les jours à venir. Il est à noter que le SERPEN a affaire à un surcoût dû à l'entretien du réseau très en retard et à la mise en place d'un traitement des nitrates.

SERGEP :

Le montant de la participation des communes adhérentes au SERGEP ne sera pas augmenté en 2024.

Pour Crosville, la participation 2024 s'élève à 15 885.00 €

Par ailleurs, le projet de construction d'un 2^{ème} bassin est annulé pour l'instant.

Projet du Bout Cardais : le permis de démolir et le permis de construire au 6 rue du Bout Cardais ont été accordés, le 24 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.